



UNION DES PHARMACIENS DE LA REGION PARISIENNE

# ALCOOL 90°

En raison de l'imposition d'une taxe de 15 Euros / litre que vous auriez à payer, votre pharmacien préfère suspendre la délivrance de l'alcool à 90° et vous proposera d'autres désinfectants aussi efficaces et moins coûteux.